

# ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

## PREAVIS No 08-17

Budget 2018 – Rapport de la commission de gestion

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 08/2017 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins
	Céline Etoupe	Municipale de St-George
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice
MM.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon
	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins

s'est réunie le 26 octobre 2017 dans les bureaux de l'ARAS.

### Remerciements

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance

### Préambule

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS)
- **comptes 711** (autorités et administration de l'ARAS) **et 712** (subventions régionales), financés par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCA VS)

## Délibérations

**Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation du budget du préavis 08-17**

### **Compte 710**

#### **Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)**

Le financement des frais de fonctionnement sont assuré par une subvention du SPAS. Le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de celle-ci. Une projection basée sur le nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne pour 2018 est établie par le SPAS qui tient compte de divers facteurs (évolution socio-économique, évolution du système de protection sociale cantonale ou fédérale, etc.). Celle-ci n'est pas connue du CODIR au moment d'établir le budget.

Pour déterminer le nombre de dossiers pour 2018, il s'est basé sur la moyenne des 7 premiers mois de cette année (782 dossiers). Toutefois, le 1<sup>er</sup> semestre a été marqué par une forte variation du nombre dossiers d'un mois à l'autre, passant de 850 dossiers à en-dessous de la barre des 800 à d'autres périodes. Sans éléments qui permettraient de déterminer si la variation est durable ou non, l'option retenue est de construire le budget 2018 sur un nombre moyen de dossiers traités sur l'année de 820.

#### **Comptes 710.3011.00, 710.3030.00 et 710.3040.00**

Augmentation due principalement à la masse salariale basée sur l'estimation du nombre de dossiers RI financés pour 2018 ainsi que l'engagement d'un stagiaire HES (assistant-e social-e) et en voie CFC (apprenti-e employé-e de commerce). D'accueillir des personnes en formation permettra d'atteindre l'un des objectifs pour l'année 2018 qui est de développer le rôle « d'entreprise formatrice ».

#### **Comptes 710.3111.01 et 710.3160.00**

Nouveau logiciel de gestion et base de données clients ainsi que les licences d'utilisation.

#### **Compte 710.3141.00**

Hausse principalement due à l'entretien des ventilo-convecteurs

#### **Compte 710.3161.10**

Aménagement de l'aile nord-est

#### **Compte 710.3185.00**

Vu la forte progression du nombre de dossiers, l'archivage est dorénavant effectué par une société externe de manière sécurisée (CHF 12'000.00). Pour un gain de temps, le recrutement se fait via une société spécialisée (CHF 10'000.00). Une démarche est également en cours pour une charte institutionnelle sur le principe de base du respect avec le client ou les collaborateurs.

### **Compte 711**

#### **Autorités et Administration de l'ARAS**

Le coût par habitant, financé par les Communes, est de CHF 1.10. La prévision du nombre d'habitants dans le district de 97'534 est basée sur le nombre recensé au 31.12.2016 et majorée de 1,5% de croissance de la population.

### **Compte 712**

#### **Subventions régionales versées par l'ARAS**

Le budget 2018 de ce centre de charge n'est pas intégré au présent préavis et fait l'objet d'un préavis distinct.

## **Compte 720**

### **Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Le coût par habitant, financé par les Communes, est de CHF 13.70. Comme pour le CSR, la prévision du nombre d'habitants dans le district de 97'534 est basée sur le nombre recensé au 31.12.2016 et majorée de 1,5% de croissance de la population.

Par rapport au budget 2017, les principales différences sont la diminution de la masse salariale qui provient notamment de la réorganisation de la structure hiérarchique en développant les forces dédiées au management de proximité (Responsable d'Unité) et en diminuant les postes de niveau « direction » ainsi que les équipements informatiques, les frais de recrutement et le développement de la charte institutionnelle.

La réorganisation de la structure des AAS a été engagée en 2016 et le budget 2018 intègre la nouvelle organisation mise en place qui est désormais identique à celle en vigueur au CSR.

## **Conclusion**

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges et au vu de ce qui précède, elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

↳ accepter le budget 2018 de l'ARAS du district de Nyon concernant :

- les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
- les montants portés en charge du compte 711 – « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.10/hab.
- les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 13.70/hab.

↳ de prendre note des montants portés en charge du compte 712 – « Subventions régionales versées par l'ARAS », décidés par voie de préavis séparé

Pour la commission :

Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins	.....
Céline Etoupe	Municipale de St-George	.....
Monya Jaccard	Municipale de Burtigny	.....
Vincent Hacker	Municipal de Nyon	.....
Philippe Menoud	Municipal de Coinsins	.....

Nyon, le 8 novembre 2017